



## Monteur en Installations Thermiques (M.I.T.)



**DUREE** : 2 ans, en alternance,  
1 semaine sur 3, 35h hebdomadaires

**LIEU** : M.F.R. Champ Molliaz



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : *nous consulter*

**DATES** :  
Rentrée en septembre

**EFFECTIF** :  
17 apprenants par groupe

[Fiche RNCP : 38306](#)

**PUBLIC** :  
Apprentissage  
Formation Professionnelle Continue (F.P.C.)

**PREREQUIS** :  
En apprentissage : sortie de 3<sup>ème</sup> et niveau de français permettant de suivre une formation (B1).  
En F.C.P. : Maîtrise des 4 opérations et niveau de français permettant de suivre une formation (B1).

### PREAMBULE

Cette formation, en alternance, permet d'obtenir le **Certificat d'Aptitude Professionnelle** (C.A.P. M.I.T., niveau 3) dans le domaine du bâtiment, dans la réalisation et la maintenance d'installations thermiques.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Formuler les apprenants pour exercer le métier de monteur en installations thermiques et accéder à un emploi durable.
- Permettre aux apprenants d'acquérir des compétences techniques et théoriques et des savoir-être.
- Obtenir le diplôme soit par la forme globale, soit par la forme progressive (validation échelonnée des blocs de compétence).

### PUBLIC CONCERNE

Sous le statut d'apprenti :

- Age minimum : 16 ans ; peut être abaissé à 15 ans si le jeune, issu de 3<sup>ème</sup>, a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile.
- Age maximum : 29 ans révolus.

Sous le statut de la F.P.C. :

- Age minimum : 16 ans.
- Salariés d'entreprise (plan de développement des compétences ou dispositif Pro-A ou contrat de professionnalisation...) ou demandeurs d'emploi.
- Avoir une entreprise pour l'alternance.

### COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- Compléter et transmettre des documents
- Échanger et rendre compte oralement
- Décoder un dossier technique d'installation thermique
- Choisir les matériels et les outillages
- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser et sécuriser son intervention
- Réceptionner les approvisionnements
- Équiper les appareils

### COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- Implanter l'installation thermique
- Installer les supports et les appareils
- Assembler et raccorder les réseaux
- Contrôler le travail réalisé
- Réaliser une mise en service
- Appliquer une procédure de maintenance préventive
- Effectuer une opération de maintenance corrective.

(cf Arrêté du 11 avril 2018 /Annexe 1b Référentiel de certification).

### CONTENU

- Enseignement professionnel :

#### Technologie et Dessin

Prendre connaissance des informations liées à son intervention  
Communiquer avec les différents intervenants  
Renseigner et transmettre des documents d'intervention  
Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable  
Préparer et vérifier les matériels et les outillages

#### Atelier

Équiper les appareils d'une installation thermique  
Implanter et fixer les appareils et leurs accessoires  
Implanter et fixer les supports des réseaux  
Façonner, poser et raccorder les réseaux, raccorder les appareils  
Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation

#### Manipulations

Vérifier la conformité du travail réalisé  
Mettre en pression, contrôler et purger les circuits  
Mettre en service et régler une installation thermique  
Mettre en œuvre une procédure de maintenance préventive  
Réaliser une action de maintenance corrective



## CONTENU

Chef d'œuvre (pour le statut d'apprenti)

Démarche de projet pluri et interdisciplinaire pour valoriser les compétences acquises pendant la formation.

### ● Enseignement général :

Français, Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique  
Mathématiques, Physique-chimie  
Education Physique et Sportive  
Anglais  
Prévention, Santé, Environnement (P.S.E.)  
Arts appliqués

## METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

### ● Méthodes pédagogiques :

La pédagogie des M.F.R. est basée sur l'alternance de semaines à la M.F.R., où sont dispensés des cours et des activités théoriques et pratiques, et des semaines en entreprise, en situation professionnelle en vraie grandeur.

Pour mettre en œuvre ces formations par alternance où chaque apprenant est actif, la M.F.R. :

- Elabore un plan de formation qui organise les apprentissages entre les différents lieux éducatifs sur l'année (les temps à la M.F.R. et les temps en entreprise sont étroitement associés)

- Prépare les séjours en entreprise. Les apprenants doivent réaliser une enquête appelée plan d'étude durant leur stage. Ce travail sera utilisé dans les cours au retour à la Maison Familiale Rurale

- Propose un carnet de liaison, entre les parents, les maîtres d'apprentissage et les moniteurs, qui facilite la communication.

Un positionnement est réalisé en amont de la formation afin d'évaluer les compétences acquises par l'apprenant et d'individualiser son parcours de formation.

### ● Moyens pédagogiques :

Ateliers, Salle de classe, matériel informatique.

## SUIVI

- Appel lors de chaque cours : la M.F.R. s'engage à transmettre les retards et les absences à l'entreprise d'accueil.
- Sous le statut de la F.P.C. : feuille d'émargement biquotidienne transmise aux parties prenantes.
- Visites en entreprise pour un bilan intermédiaire.
- iENT
- Entretien individuel pour évaluer la progression et proposer du soutien personnalisé.

## EVALUATION DE L'ACTION

- Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences : Bilans de connaissances réguliers, examens blancs, épreuves en contrôle en cours de formation et évaluation en entreprise pour validation du diplôme.
- Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan écrit, enquêtes, questionnaire en ligne pour les apprenants et pour leur entreprise d'accueil...).
- Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid ».

## POURSUITES D'ETUDES

Les apprenants peuvent acquérir une spécialisation en préparant un C.A.P ou une Mention Complémentaire (M.C.) en un an.

- C.A.P. Monteur en Installations Sanitaires
- C.A.P. Installateur en Froid et Conditionnement d'Air
- M.C. Maintenance en équipement thermique individuel (...)

Ils peuvent acquérir un niveau de qualification supplémentaire ou une spécialisation en préparant en 1 an un Titre Professionnel (T.P.) ou en 2 ans un Brevet Professionnel (B.P.) ou un bac pro.

- T.P. Technicien de Maintenance d'Equipements de Confort Climatique
- B.P. Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- B.P. Métiers de la piscine
- B.P. Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air
- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques ou en installation des systèmes énergétiques et climatiques (...)

## DEBOUCHES

Le titulaire du C.A.P. M.I.T. atteste d'un premier niveau de compétences professionnelles qui va lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

- Chauffagiste
- Dépanneur / Dépanneuse de chaudières domestiques
- Monteur / Monteuse en installations thermiques
- Ouvrier / Ouvrière d'entretien de chaufferie

## DISPOSITIONS FINANCIERES

Sous le statut d'apprenti :

- Coût de formation : pris en charge par l'OPCO.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.

Sous le statut de la F.P.C. :

- En contrat pro, coût de formation pris en charge par l'OPCO.
- Autres parcours : nous consulter.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.